

**Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente**

**Membres absents excusés :** Caroline Alvarez ; Benoît Biéler ; Roger Cosandey ; Marie Deveaud ; Sylvie Favre Truffer ; Claude Grin ; Laurent Guidetti ; Marie-Claude Hofner ; Thi Nguyen ; Solange Peters ; Vincent Rossi ; Yvan Salzmann.

**Membres absents non excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Paul Ntumba Kahumbu ; Francis Pittet ; Thomas Schlachter.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/préavis  
N° 2008/14**

**Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2007**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE)  
présidente de la Commission des finances***

**Motion d'ordre**

Monique Cosandey (SOC) demande que le rapport ne soit pas lu.

**Discussion**

Françoise Longchamp (LE) ; Yves-André Cavin (LE).

**Vote**

Le Conseil **accepte** la motion d'ordre à une évidente majorité.

**Discussion générale**

Isabelle Truan (LE), rapportrice ; Claude Mettraux (LE) ; Giampiero Trezzini (les Verts) ; Monique Cosandey (SOC) ; Florence Germond (SOC) ; Alain Hubler (AGT) ; Denis Pache (UDC) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Nicole Grin (LE) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Florence Germond (SOC).

**1. AGF**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Discussion générale**

La discussion générale n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraire, avec quelques abstentions, **accepte** les comptes de la Direction administration générale et finances.

**2. SPS**

Isabelle Truan (LE), rapportrice.

## Deuxième partie de la 18<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008

---

<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec deux abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de la sécurité publique et des sports.
<b>3. <u>CLP</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec deux abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.
<b>4. <u>Travaux</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec trois abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction des travaux.
<b>5. <u>EJE</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (LE) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation ; David Payot (AGT) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec quatre abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<b>6. <u>SSE</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	Yves Ferrari (les Verts) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec quatre abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<b>7. <u>SI</u></b>	Isabelle Truan (LE), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.

## Deuxième partie de la 18<sup>e</sup> séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008

<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraire, avec cinq abstentions, <b>accepte</b> les comptes de la Direction des services industriels.
<b>Discussion générale</b>	Nicolas Gillard (LE) ; Daniel Brélaz, Syndic.
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, avec cinq avis contraires et trois abstentions, <b>accepte</b> la conclusion du préavis N° 2008/14, <b><u>soit, décide</u></b> :  d'approuver les comptes de 2007 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2008/14, du 9 avril 2008.

**Rapport s/préavis  
N° 2008/27**

**Crédits supplémentaires pour 2008 (1<sup>re</sup> série)**

**Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (SOC)**

**Discussion**

**Travaux**

4201.314 Routes et Mobilité /Entretien de biens immobiliers

Olivier Français, directeur des Travaux ; Thérèse de Meuron (LE) qui dépose un amendement ; Charles-Denis Perrin (LE) ; Denis Pache (UDC) ; Yves Ferrari (les Verts) ; Martine Fiora-Guttman (LE) ; Elisabeth Wermelinger (SOC).

**Amendement  
Dépôt**

« 4201.314 : Accepter les Fr. 260'000.- pour les w.-c. du Pont Bessières. »

**Amendement  
Vote**

A une évidente majorité, le Conseil **accepte** l'amendement de Thérèse de Meuron (LE), soit **rétablit** le crédit supplémentaire ci-dessus, refusé par la Commission des finances.

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, sans avis contraire mais avec quelques abstentions, **accepte** successivement les points A, B et C des conclusions du préavis N° 2008/27, **soit, décide** :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2008, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

A. Budget de fonctionnement	fr.	<i>Dont en recettes fr.</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>11'691'600.-</u>	<u>679'700.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'892'500.-</u>	<u>105'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>453'500.-</u>	<u>0.-</u>

Rapport s/préavis  
N° 2008/9

**Plan partiel d'affectation « Flon supérieur »**

**PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz,  
les parcelles N<sup>os</sup> 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin,  
les parcelles N<sup>os</sup> 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420**

**Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007**

**Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)**

**Discussion générale**

Claude Mettraux (LE) ; Magali Zuercher (SOC) ; Pierre Santschi (les Verts) ; Elisabeth Müller (les Verts) ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Jean-Luc Chollet, rapporteur (UDC).

**Vote**

**Conclusions 1 & 2**

Le Conseil **adopte** avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, les conclusions 1 & 2 du préavis.

**Conclusion 3**

Le Conseil **adopte** avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, la conclusion 3 du préavis, telle qu'amendée par la commission.

**Conclusions 4-7**

Le Conseil **adopte** successivement, avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, la conclusion 4, puis les conclusions 5-7 du préavis.

**Vote des conclusions**

Le Conseil **adopte** avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, l'ensemble des conclusions de la commission, **soit décide** :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Flon supérieur » / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N<sup>os</sup> 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N<sup>os</sup> 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions déposées pendant l'enquête publique, complétée en ce qui concerne les points 6.2 et 6.3 par le rappel des dispositions de l'art. 36 du règlement du PPA légalisé ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées dans le cadre des procédures citées dans le présent préavis, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;

7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapport s/préavis**  
N° 2008/11

**Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III**

**Rapporteur : M. Roland Rapaz (SOC)**

**Discussion**

Jean-Charles Bettens (SOC) ; Yves Ferrari (les Verts) ; Roland Rapaz, rapporteur (SOC).

**Vote**

Sans avis contraire mais avec deux abstentions, le Conseil **adopte** en bloc les conclusions du préavis 2008/11, **soit décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'120'000.– pour couvrir les frais de connexion à RECOLTE des équipements informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ;
2. d'amortir annuellement, par un montant de Fr. 424'000.–, le crédit prévu ci-dessus par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1.

**Rapport s/préavis**  
N° 2008/20

**Diffusion des débats du Conseil communal**  
**suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE)**

**Discussion**

Françoise Longchamp, rapportrice (LE).

**Vote**

Le Conseil, unanime, **adopte** en bloc les conclusions du préavis 2008/20, **soit décide** :

1. de poursuivre la retransmission télévisée de ses débats à destination des téléspectateurs lausannois et d'en supporter les coûts par son budget ;
2. d'accepter la proposition de la Municipalité de diffuser ces débats sur le canal météo infos du télé-réseau lausannois ;
3. de continuer à conserver ces productions aux Archives de la Ville ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 65'000.–, à porter au bilan des Services industriels sous la rubrique « Equipement de retransmission du télé-réseau » du Service multimédia, pour leur permettre de créer un canal de service spécifique à l'agglomération lausannoise sur le canal « météo infos », notamment dans le but de diffuser les séances du Conseil communal ;
5. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 7700.331 ;
6. de mettre à disposition des citoyens les dernières séances sur le site Internet de la Ville ;

7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 30'000.– pour s'équiper du matériel informatique nécessaire à la mise en œuvre du point 6 ;
8. d'amortir ce crédit en 2009 par la rubrique 1500.331.

**Rapport s/préavis**  
**N° 2008/16**

**Vers-chez-les-Blanc**  
**Aménagement du centre du village et instauration de zones 30**  
**Route d'accès à la Fondation NetAge**  
**Conduites souterraines**  
**Demande de crédit d'ouvrage**  
**Rapporteur : M. Roland Rapaz (SOC)**

**Discussion**

Jean-François Cachin (LE) ; Roland Ostermann (les Verts) ; Roland Rapaz, rapporteur (SOC).

**Vote**

Sans avis contraire mais avec trois abstentions, le Conseil **adopte** en bloc les conclusions du préavis 2008/16, **soit décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'943'000.– pour financer le réaménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc, l'instauration de zones 30 dans les secteurs de Praz-Gilliard et de Richesson, le réaménagement du giratoire des Moillettes et la construction de la route d'accès aux bâtiments de la Fondation NetAge, réparti comme suit :
  - a) Fr. 1'555'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 193'000.– pour les travaux de **eauservice** ;
  - d) Fr. 90'000.– pour les travaux du Service d'assainissement ;
  - e) Fr. 75'000.– pour les travaux du Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus, à raison de :
  - a) Fr. 77'800.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 6'000.– par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 19'300.– par la rubrique 4700.331 de **eauservice** ;
  - d) Fr. 9'000.– par la rubrique 4602.331 du Service d'assainissement ;
  - e) Fr. 7'500.– par la rubrique 6600.331 du Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 467'000.– pour financer les travaux des services industriels, réparti comme suit :
  - a) Fr. 142'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (réseau) ;
  - b) Fr. 295'000.– pour les travaux du Service de l'électricité (éclairage public) ;
  - c) Fr. 30'000.– pour les travaux du Service du gaz et du chauffage à distance ;
4. d'amortir annuellement les dépenses prévues sous chiffre 3 à raison de :

- a) Fr. 21'900.– par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité ;  
b) Fr. 1'000.– par la rubrique 74.331 du Service du gaz et du chauffage à distance ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4700.390, 4602.390, 6600.390, 76.390 et 74.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du présent préavis.

**Rapport s/préavis  
N° 2008/19**

**Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier**

**Demande d'un crédit d'étude**

**Rapporteur : M. Claude Mettraux (LE)**

**Discussion**

Francisco Ruiz Vazquez (SOC) ; Claude Mettraux, rapporteur (LE).

**Vote**

Le Conseil, unanime, **adopte** en bloc les conclusions du préavis 2008/20, **soit décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– destiné à couvrir les frais d'étude pour la réaffectation du temple St-Luc en Maison de quartier de la Pontaise ;
2. de balancer le compte d'attente ouvert le 5 septembre 2006 par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1;
3. de faire figurer sous la rubrique 5002.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

**Discours de clôture**

de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, présidente.

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 20.

La présidente :

Le secrétaire de séance :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....